

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WEYERSHEIM

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 23
en fonction : 23

Séance du 9 décembre 2024
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, WINTER-KNECHT Didier, WERNERT Annie, KLEINMANN Jean-Jacques, REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BLANCK Denis, BONICEL Bénédicte, FORR Bernard, FOURNAISE Véronique, GASSERT Cédrine, HILD Aline, JUNG Didier, KERTZINGER Francis, MUGLER Christelle, RICK Stéphane, SORG Fabienne, SORGIUS Christian, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line, WEEBER Michelle.

Membres absents : VATRY Edwige a donné procuration à ROEHLLY Sylvie, MUGLER Christelle

Objet : Actualisation des baux à ferme, prés et conventions d'occupation précaire pour 2024.

Baux à ferme et Conventions d'occupation précaire :

Madame le Maire informe l'assemblée que les baux sont de deux types :

- ◆ Contrat de bail à ferme (9 ans)
- ◆ Convention d'occupation précaire (C.O.P.) (1 an)

Le fermage est actuellement fixé à 1,30€ l'are. Compte tenu de l'évolution de + 5,23% de l'indice national des fermages, Madame le Maire propose de fixer le prix à **1,37 euros T.T.C.** l'are.

Prés :

Le Maire informe l'assemblée qu'en date du 10 octobre 1996, le conseil municipal a délibéré pour l'attribution de prés communaux d'une contenance de 904,18 ares.

Le prix de location des prés est actuellement fixé à 1,58 euros l'are et l'attribution des prés par bail annuel est la suivante :

- SCEA RINDWEG – 33, rue des Veaux – WEYERSHEIM (Anciennement ULRICH Patrick)
**200,08 ares au lieudit WAEHLTEILE – 105,16 ares au lieudit GAERTNERSMATT
soit au total 305,24 ares**
- FISCHER Michel – 16, rue des Veaux – WEYERSHEIM
**258,09 ares au lieudit WAEHLTEILE – 41,36 ares au lieudit GAERTNERSMATT
soit au total 299,45 ares**
- LANG Denis – 76, rue de la Laiterie – HUTTENDORF
199,49 ares au lieudit WAEHLTEILE

Compte tenu de l'évolution de + 5,23% de l'indice national des fermages, Madame le Maire propose de fixer le prix à **1,66 euros T.T.C.** par are.

LE CONSEIL MUNICIPAL
=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

D É C I D E de réviser le loyer annuellement en fonction de l'indice départemental des fermages soit **+5,23 %** pour 2024 ;

D É C I D E de fixer le prix de location annuel à **1,37 € l'are** pour les baux à ferme et les C.O.P. et à **1,66€ TTC l'are** pour les prés ;

LE C H A R G E d'établir les titres de recettes correspondants, pour l'année 2024, à l'encontre des agriculteurs concernés,

A U T O R I S E le Maire à signer tous les actes y relatifs.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

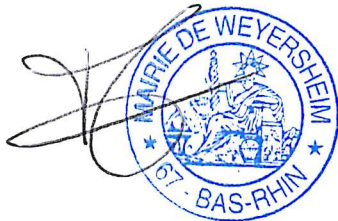
Publié le 12 décembre 2024

Transmis à la Préfecture le 12 décembre 2024

Délibération exécutoire conformément à la loi n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 12 décembre 2024

Le Maire,
Sylvie ROEHLLY



La secrétaire,
Véronique FOURNAISE